

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 29 (1932)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à F. SCHUMACHER à Daillens (Vaud)

Compte de chèques et virements II. 1480.

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
J. MAGNENAT,
Renens.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par **Fr. 6.—**, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par **Fr. 7.—** pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

N° 2

FÉVRIER 1932

SOMMAIRE : Nécrologie: Adolphe Erismann-Schinz. — Société romande d'apiculture : Ordre du jour de l'assemblée des délégués du 12 mars 1932. — Conseils aux débutants pour février, par *Schumacher*. — Recette pour la fabrication du candi. — Bibliothèque. — Traitement de l'acariose. — † Angelloz-Nicoud, par *O. Morgenthaler*. — Le mystère de la ponte chez les abeilles, par *J.-B. Rueher* (suite et fin). — Annonces en 1931, par *Thiébaud*. — Contrôle du miel en 1931, par *C. Thiébaud*. — Echos de partout, par *J. Magnenat*. — Concours de ruchers de la Société romande d'apiculture en 1931 (Rapport du jury), suite et fin. — Concours d'étagères de la Fédération vaudoise d'apiculture (Rapport du jury), par *Ed. Fankhäuser*, rapporteur. — La foi qui sauve, par *H. Berger*. — Nouvelles des sections. — Fédération vaudoise d'apiculture : Convocation de l'assemblée des délégués.

Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro

Service des annonces du „ Bulletin ”

La „Romande” admet deux sortes d'annonces :

1. **Les petites annonces** : leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour les frais spéciaux occasionnés.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à :

Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 72.98

AVIS

Les sociétaires de toutes les sections de la « Romande » sont instamment priés de faire parvenir au président ou au caissier de leur section tout changement d'adresse (en même temps qu'à l'administrateur du *Bulletin*).



† **ADOLPHE ERISMANN-SCHINZ**

Fabricant à Neuveville.

Vendredi après-midi, 8 janvier, a eu lieu l'ensevelissement de notre cher collègue apiculteur, M. Adolphe Erismann-Schinz, membre de la Section Pied du Chasseral, décédé dans sa 69^{me} année le 5 janvier. C'est une figure sympathique qui disparaît et le vide qu'il cause à Neuveville et parmi les amis de la Société d'apiculture est très grand. Le défunt était très estimé de tous pour son caractère droit, son dévouement pour les pauvres qu'il soutenait discrètement, mais toujours au bon moment.

C'est avec une profonde émotion que ses amis l'ont accompagné à sa dernière demeure. Ce devoir était d'autant plus pénible à remplir, car nous espérions le conserver encore longtemps parmi nous pour jouir de ses bons conseils, de son jugement pondéré et de sa fidèle collaboration. Hélas, la Providence en a décidé autrement, il

a payé à la mort le tribut que nous lui devons tous. Nous devons nous incliner.

Nous tenons à apporter, au nom de ses amis apiculteurs, le témoignage de notre gratitude et notre admiration envers celui dont la vie fut toute de dignité, de travail, d'amour et de dévouement. M. Adolphe Erismann-Schinz est né le 27 septembre 1863. Il fut orphelin de mère à 3 ans et de père à 18 ans et dut connaître dès ce moment les responsabilités, car c'est à lui que fut confiée l'éducation de ses jeunes frères et sœur.

Marié à 27 ans, il se fixa à Neuveville en 1900 comme mécanicien-constructeur d'étampes. Grâce à une grande persévérance, un travail acharné et à son génie inventif, il créa la Fabrique du Grenier actuelle, occupant en temps normal plus de 150 ouvriers et s'occupant de la fabrication de raquettes, coquerets et diverses fournitures d'horlogerie. Il en a fait une grande fabrique et le monde horloger sait le rôle qu'elle a joué dans le développement de cette petite cité au bord du lac de Bienne qui fut sa patrie quoique né en Suisse allemande.

Il fut l'artisan personnel de son entreprise. Il ne s'est jamais laissé abattre dans l'adversité, il ne s'est jamais découragé. Lutteur infatigable, il a su combattre dans les circonstances difficiles et contre les circonstances.

Sans cesse à l'affût pour améliorer sa fabrication, poussant la qualité de ses produits au maximum, il n'est pas exagéré d'affirmer que les fournitures de la Fabrique Erismann-Schinz sont connues, pour leur bienfacture et leur perfection, du monde horloger entier. M. Erismann avait pour principe de donner entière satisfaction à sa clientèle et c'est en poursuivant cette voie sans relâche qu'il a été à même de développer son usine si rapidement.

L'industrie horlogère perd en M. Ad. Erismann-Schinz un homme qui avant tout se préoccupait de son amélioration, plaçant l'intérêt général avant l'intérêt personnel.

Il fut un patron ferme, bon, ne négligeant rien pour assurer le bien-être de son personnel.

M. Erismann ne fut pas seulement un homme d'affaires, ce fut un bon père de famille, vigilant, soucieux du bonheur des siens et ne vivant que pour sa famille. En dehors de sa fabrique, son épouse et ses enfants étaient toute sa joie. Sa famille l'aimait profondément, car elle sentait en lui non seulement le chef, mais aussi et surtout l'ami sincère. Nous connaissons peu de familles où l'harmonie règne de façon si parfaite, aussi n'est-il pas surprenant que M. Erismann,

avec la précieuse collaboration de ses enfants, soit arrivé au but qu'il s'était proposé : *réussir*. Malheureusement, la crise actuelle l'a empêché de réaliser encore certains de ses plans. Il y a quelques années il dut se retirer partiellement des affaires pour cause de maladie, tout en maintenant le contact avec sa chère fabrique, guidant de ses conseils judicieux le personnel de son entreprise.

Il y a deux ans, une attaque l'avait contraint à de plus grands ménagements. Cependant l'on sentait que chez cet homme l'esprit était encore vif, preuve en est qu'en 1929 il prenait son dernier brevet, le « Shok-Absorber Etoile », qui a suscité un grand intérêt dans le monde horloger et constitue le meilleur amortisseur de choc de la montre connu à ce jour. Dernièrement, le directeur d'une puissante entreprise suisse nous disait à ce sujet : « Il n'en existe pas de meilleur et c'est le meilleur que l'on puisse trouver. »

M. Erismann vouait à l'amitié un culte sacré. Non seulement il aidait ses amis par des paroles bienveillantes, mais surtout par des conseils à propos, sincères, et une main charitable. Il aimait la nature et souvent dans nos promenades à travers son jardin, dans la forêt en quête d'un beau bolet, nous l'avons vu s'attarder à contempler une fleur, chaque petite bête, et il éprouvait un réel plaisir à observer chacun de leurs mouvements et à entendre le chant des oiseaux, « ses petits amis ». Il nous disait souvent dans ses promenades : « Comme Dieu a bien fait les choses, si seulement les hommes voulaient puiser un enseignement dans la nature pour harmoniser leur vie comme elle le fait. »

Il s'est surtout occupé de nos petites amies, les abeilles. Avec quelle attention il les soignait, avec quel amour et quel plaisir il surveillait leurs faits et gestes ! Combien de fois n'a-t-il pas ramassé de ces petites bêtes ayant froid pour les réchauffer dans sa main, dans son bureau, dans sa chambre à coucher ! Nous l'avons vu souvent conserver longtemps dans sa main, ou son chapeau, une de ces abeilles, se passant de manger tant que sa petite amie n'était pas réchauffée et apte à voler.

Le défunt fut l'ami des malheureux, petits ou grands; il a secouru bien des familles. Il avait le cœur ouvert et large pour les œuvres de bienfaisance locales. Il a mis en pratique les vrais principes humanitaires et nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Il fut membre du Conseil municipal, de la Commission de l'Ecole professionnelle et de diverses sociétés de la ville. Il était en grande estime parmi toute la population qui lui doit beaucoup. Aussi un cortège funèbre imposant a accompagné à sa dernière demeure cet

homme qui réunissait des qualités de si grande intelligence, de bonté de cœur et de dévouement. Il reçut les honneurs qu'il méritait.

Tous ses amis et connaissances lui eurent souhaité une vieillesse plus longue, paisible, entouré de l'amour des siens et jouissant pleinement des fruits de son labeur inlassable. Nous tenons à apporter à la famille affligée toute notre sympathie. Nous disons à celui qui n'est plus notre dernier adieu. Que la terre du pays qu'il a tant aimé, où il trouva la consolation et le calme dans les moments souvent pénibles qu'il eut à traverser, lui soit légère !

Nous garderons de notre ami Erismann-Schinz le meilleur souvenir, nous puiserons, dans l'exemple qu'il nous laisse, la sagesse nécessaire à nos conceptions et à nos actes, la force propre à exécuter nos projets et la beauté qui doit orner notre vie, comme ce fut le cas pour ce cher ami défunt.

Sa tâche est terminée, il l'a bien remplie. Qu'il repose en paix !

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

*Assemblée des délégués du 12 mars 1932, à 10 heures,
à l'Hôtel de France, à Lausanne.*

Ordre du jour :

1. 10 h. 15 : Ouverture de la séance, contrôle des pouvoirs.
2. Rapport du Président.
3. Comptes, rapport de gestion.
4. Discussion sur les rapports publiés dans le *Bulletin*.
5. Fixation de l'assemblée générale.
6. Nominations statutaires, série sortante du Comité : MM. Colliard et Farron.
7. Communications sur le congrès entomologique de Paris.
8. Question des annonces.
9. Tableaux-réclame, plantes mellifères.
10. Divers.

A 12 h. 30 Dîner à l'Hôtel, prix du banquet fr. 4.—, service compris, sans vin.

14 h. Reprise de séance.

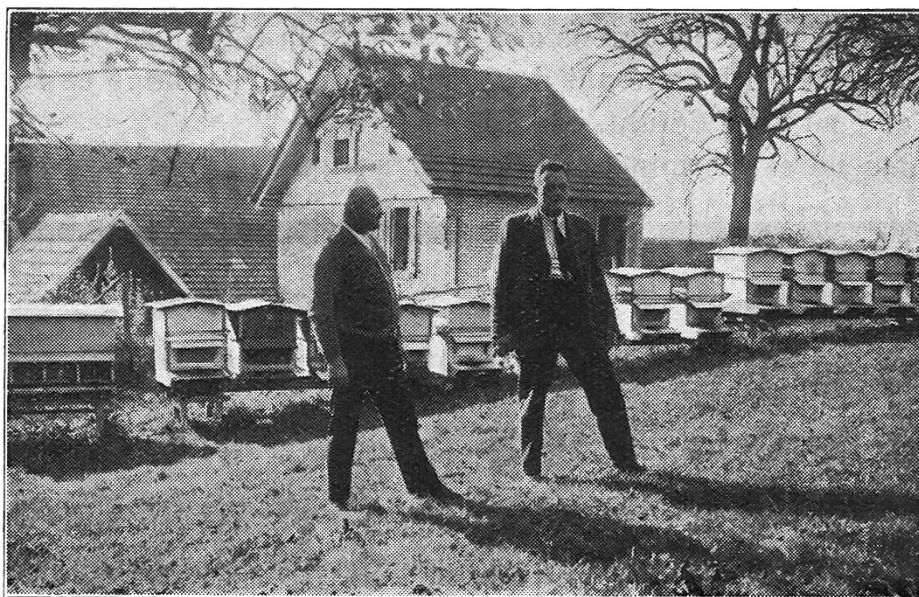
MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin détachable de la feuille de convocation et le remettre, à l'ouverture de la séance, à M. Farron, membre du Comité.

Pour des raisons d'ordre privé, M. l'abbé Colliard ayant remis sa démission au Comité, il appartiendra aux délégués du canton de Fribourg de faire des présentations.

Le Président : A. MAYOR.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR FÉVRIER

La chronique du mois de janvier est vite faite : brouillard, temps cru, humide, malsain, bronchites, grippe, etc., etc. Une seule sortie appréciable le 14 janvier. Tout cela en trop parfaite « harmonie » avec la situation économique, financière, morale aussi du genre humain. Ah, combien tout ceci fait aspirer au printemps, au renouvellement de toutes choses, à un soleil vivifiant et purificateur.



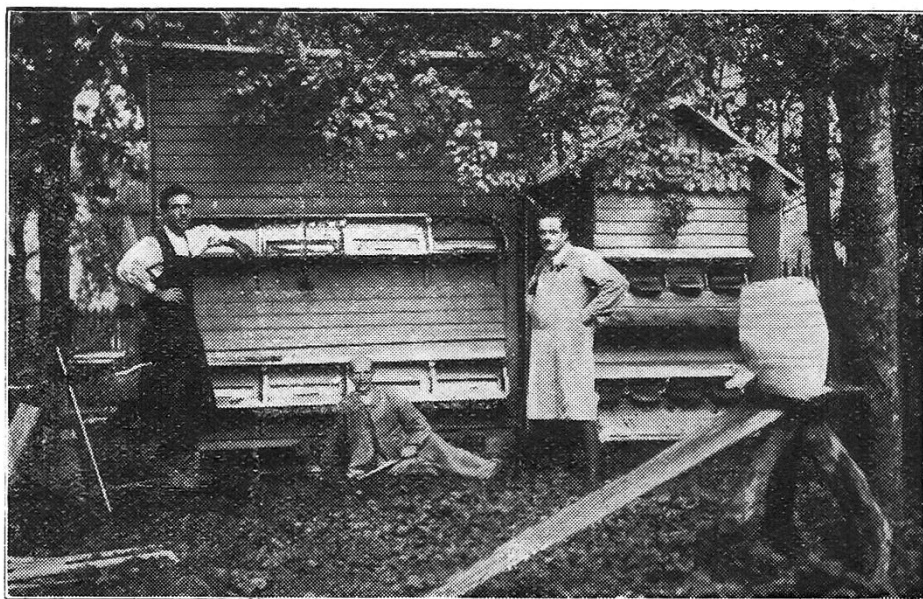
Rucher de M. Jos SAUNIER, à Boncourt (20 colonies).

En février, vers la fin surtout de ce mois, a lieu en général la première grande sortie. Tâchez d'être là si elle se produit, car c'est fort instructif et vous pourrez faire au prophète en observant vos colonies. Vous pourrez noter celles qui vous causeront du souci, celles aussi qui par leur vigueur vous apporteront de la joie. Sur-tout prenez des notes. Nous l'avons dit mainte fois mais ne craignons pas de le répéter encore, pour votre bien, mon cher débutant. Chaque colonie doit avoir sa page dans votre agenda et vous pourrez ainsi en suivre l'histoire, toujours intéressante. Vous saurez ainsi de quelle ruchée vous pouvez garder l'essaim ou élever de nouvelles majestés... ou, au contraire, celles où il faut une révolution régicide.

Si la sortie est bonne et surtout si elle a un lendemain favorable, faites une revue rapide des provisions. Il n'y a pas trop de risque,

puisqu'il n'y a encore que peu de couvain. Laissez les rayons du milieu tranquilles, ne sortez pas complètement les autres, cet examen rapide ne causera pas de trouble profond, il sera même un stimulant. Cela vaut en tout cas mieux que de laisser la famine faire son œuvre de mort. Nous donnons d'autre part une recette pour la fabrication du candi, à donner comme provisions aux ruches affamées.

Par la même occasion, nettoyez le plateau. Si celui-ci s'enlève facilement, ce qui doit être, au moins en théorie, le nettoyage se fait d'un coup. Ce qui vaut mieux, c'est d'avoir un plateau de rechange



Rucher de M. Jos. SAUNIER à Bressaucourt (20 colonies).

et alors vous pouvez racler soigneusement celui que vous avez enlevé. Si le plateau est propolisé, cimenté, ou cloué, ou encore fixe, faites-vous un crochet avec un fil de fer et d'un coup de ce racloir, par le trou de vol, vous faites l'ouvrage de bien des butineuses.

Chaque année, à cette époque, nous recommandons la pose d'un abreuvoir à proximité immédiate du rucher, même s'il y a une fontaine tout près. Une bouteille renversée, posée sur une soucoupe, bien exposée au soleil, ce n'est ni coûteux ni long à faire. Mettez-y l'étiquette que vous voudrez pour l'amusement des passants ou le vôtre, mais ne comptez pas que les abeilles vous feront des compliments sur votre esprit. A leur façon toutefois, elles vous diront merci pour la facilité que vous leur avez procurée et, certainement, vous aurez plaisir à voir leurs ébats ; plus efficace qu'une étiquette, un peu de

miel mélangé à l'eau les attirera. Ce qui est encore plus joli, c'est de leur procurer du pollen, sous forme de farine ou mieux de pollen que vous aurez obtenu en secouant des branches de noisetiers ou d'aulnes sur un vieux rayon inutilisable. Ce sont là des scènes qui ne rassasient pas et qui sont pleines d'instruction gratuite.

Le soir de la grande sortie, écoutez au trou de vol : vous entendrez des choses fort intéressantes et c'est là une curiosité permise et même fort recommandable. Et surtout dégagez ces trous de vol, pour faciliter le travail et l'aération de la colonie, heureuse de pouvoir recommencer son activité.

Enfin, n'oubliez pas de faire la revue de votre matériel et de votre outillage : commandez dès maintenant tout ce dont vous aurez besoin : cire, cadres, ruches et ruchettes, outils. Vous rendrez service à vos fournisseurs et pourrez voir venir sans souci la jolie période où vos abeilles, par leur activité et leurs harmonies, vous aideront à supporter le concert discordant de la politique internationale.

Daillens, 23 janvier.

Schumacher.

RECETTE POUR LA FABRICATION DU CANDI

Un litre $\frac{3}{4}$ d'eau pour 7 livres de sucre fin. Mettre la casserole sur un fort feu et laisser bouillir durant 20 minutes. Il est indiqué de prendre un récipient assez grand pour que le mélange arrivé à ébullition ne dépasse pas les bords. Après les vingt minutes d'ébullition, prendre une cuiller, la tremper dans le sirop, ensuite la plonger dans de l'eau froide, si le sirop est bon, le sucre adhérerà à la cuiller, non pas d'une manière cassante, mais vous devez pouvoir le rouler entre vos doigts et former ainsi une petite boule. Si le sucre adhérant à votre cuiller se casse il faut ajouter un peu d'eau au mélange et refaire l'ébullition, si le sucre ne tient pas convenablement à la cuiller le mélange n'est pas assez cuit et il faut continuer la cuisson sans autre. Arrivé au point indiqué de cuisson, versez le candi dans une nouvelle écuelle qui sera à son tour mise dans un récipient contenant de l'eau froide afin d'activer le refroidissement. Avant cette opération verser dans le candi une cuiller à café de crème de tartre et 4 clous de girofle. Après dix minutes de repos battre activement le candi avec une forte spatule de bois et avant que le candi se durcisse trop le verser dans les moules.

BIBLIOTHÈQUE

Reçu de Mme J. Bourgeois, Bex Fr. 5.—

Nos meilleurs remerciements.

Schumacher.

TRAITEMENT DE L'ACARIOSE

Le traitement de l'acariose par le salicylate de méthyle est absolument infaillible à la condition de saturer l'intérieur de la ruche malade de l'odeur de ce produit pendant huit à dix semaines. La diffusion des émanations du salicylate étant d'autant plus rapide et intense que la température extérieure est plus élevée, ce traitement ne sera utilement appliqué qu'entre le 15 mai et le 15 octobre.

Même à doses très élevées et dépassant beaucoup ce qui est nécessaire le salicylate de méthyle Codex (bien spécifier en commandant à la pharmacie) est absolument inoffensif pour le couvain, les abeilles, le miel et l'apiculteur. Il n'a jamais causé le moindre ennui aux éleveurs, ni le moindre désordre dans les ruchers.

Nota. — Quel que soit son degré d'infection, toute colonie acariosée peut guérir si l'élevage vient combler les vides faits par la maladie, mais en pratique, toute colonie ayant une atteinte supérieure à 50 % à l'automne ou 70 % au printemps, ne sera pas utilement traitée, parce que le rendement et la valeur finale ne seront pas en rapport avec les soins.

Comment traiter l'acariose au salicylate de Méthyle.

La condition essentielle et unique de la guérison étant que l'intérieur de la ruche soit saturé des émanations du salicylate on peut employer tous les moyens imaginables et susceptibles de s'adapter au genre de ruche que l'on a à soigner.

1° Placer des flacons évaporateurs contre les parois de la ruche après avoir remplacé un cadre du corps de ruche par un cadre de hausse. On remplit ces flacons (2 par ruche) aux trois quarts, on les garnit d'une mèche qui déborde de 3 à 4 centimètres et on les pose à égale distance de la paroi et du deuxième cadre.

Le meilleur flacon est celui que les pharmacies appellent « Poudrier » de 60 gr. Il a une large ouverture qui se prête bien à l'évaporation.

Comme mèche la meilleure et la plus économique puisqu'elle ne coûte rien est un petit rouleau d'étoffe de coton usagé tels de vieux draps de lit, de vieilles serviettes de table ou de toilette. On roulera très peu serré et on arrêtera par quelques points à l'aiguille : mèche vraiment merveilleuse.

2° Morceaux de drap, feutre ou lainages quelconques que l'on étend soit sur les cadres de la ruche soit sur le plateau vers l'arrière. Sur ce feutre on verse d'abord deux cuillerées à café de salicylate tous les 3 à 4 jours jusqu'à ce que l'odeur soit bien répandue. Ensuite on en ajoute par trois cuillerées à la fois lorsque l'évaporation semble diminuer.

3° Petit entonnoir coudé, traversant la paroi de la ruche et aboutissant à l'angle supérieur et arrière, à l'intérieur de la ruche ou mieux aux deux angles. On verse de chaque côté une bonne cuillerée à café de salicylate tous les 3 à 4 jours comme ci-dessus. En temps ordinaire chaque trou reçoit une cheville pour le boucher. On n'a pas d'ailleurs à craindre leur propolisation que le salicylate empêche. Ce troisième moyen est très pratique pour les ruches situés près de l'habitation de l'apiculteur. Pour les ruchers éloignés, les flacons évaporateurs sont préférables, puisque une fois garnis, il suffit de vérifier l'installation quinze jours après pour s'assurer qu'il n'y a pas eu propolisation.

Je déconseille absolument le remède de Frow dans le traitement de l'acariose, en raison des graves ennuis éprouvés dans les essais que j'en ai faits ou qui sont venus à ma connaissance.

Dans certaines conditions que les partisans les plus acharnés du remède de Frow n'ont pu encore s'expliquer, ce remède cause un pillage intense et continuel qui aboutit à la ruine de beaucoup de colonies ou à l'asphyxie totale de la population.

À mon avis, chaque colonie réagit à sa façon aux vapeurs si fortes et si toxiques du safrol : les unes se défendent très bien, les autres mal et sont pillées et d'autres se laissent bonnement périr sans opposer la moindre défense à ses vapeurs toxiques.

D'après mon expérience, il n'est pas douteux que le remède de Frow ne guérisse ou ne semble guérir (il faut toujours se méfier des traitements d'hiver) les colonies acariosées qui se défendent. Mais il me paraît improbable qu'on puisse arriver à doser ce produit de façon à le rendre inoffensif tout en lui laissant son efficacité, parce que

la dose à employer dépend uniquement de l'aptitude à se défendre de chaque colonie et par suite je ne vois pas de moyens pratiques d'arriver à connaître d'avance leur mentalité particulière.

Comme le salicylate de méthyle ne donne pas de résultats pendant la période froide parce que l'évaporation est nulle, j'ai essayé de profiter de l'action toxique du nitro-benzol ou essence de mirbane (le composant du remède de Frow, qui m'a paru asphyxier les acariens dans mes essais au laboratoire) en l'associant au salicylate de méthyle.

A la dose de 1/3 d'essence de mirbane et de 2/3 de salicylate les résultats ont été très intéressants au cours de l'hiver dernier. Il n'y eu ni pillage, ni asphyxie. Toutefois, je me méfie fortement des cures obtenues en hiver, attendu que fréquemment j'ai vu l'acariose disparaître sans le moindre traitement, mais sur des colonies ne montrant pas une infection supérieure de 25 à 30 % à l'automne.

Néanmoins, je poursuivrai ces expérimentations hivernales au salicylate et mirbane, mais pour les traitements d'été rien ne surpassera jamais le salicylate de méthyle (Codex), qui, je le répète, est inoffensif et guérit infailliblement.

E. Angelloz-Nicoud,

Saint-Didier-sous-Riverie (Rhône).

* * *

M. Schumacher a eu l'amabilité de m'envoyer l'article ci-dessus, en me priant de donner mon avis au sujet de cette méthode Angelloz.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans le *Bulletin*, nous suivons avec le plus grand intérêt les essais que fait M. Angelloz avec le salicylate de méthyle. Ce remède a amené, dans certains cas, d'excellents résultats chez nous aussi et dans d'autres ruchers l'effet en a été complètement nul. Ce fut un grand progrès dans la méthode Angelloz lorsque celui-ci découvrit l'influence importante de la température sur les émanations du salicylate de méthyle et par conséquent sa force d'action. Il s'en suit naturellement qu'en hiver ce remède n'a que peu ou pas d'action, c'est ce qui explique en partie les insuccès constatés. Nous continuerons les expériences selon les nouvelles indications de M. Angelloz pour nous assurer que les mêmes effets seront produits chez nous comme en France.

L'article ci-dessus dit : « M. Angelloz déconseille absolument le remède Frow ». Nous croyons qu'il voit trop en noir les inconvénients

de la méthode Frow. Nous connaissons ces derniers, mais en pratique on parvient aisément à les surmonter si l'on suit exactement les prescriptions. Une grande partie de nos inspecteurs de ruchers, après expériences faites, sont prêts à assumer les risques du traitement dans des districts entiers. Ce jugement des praticiens est décisif pour nous. Mais nous restons d'accord avec M. Angelloz lorsqu'il déclare qu'aucun effort ne doit être négligé pour arriver à améliorer et simplifier les méthodes de guérison de l'acariose.

O. Morgenthaler.

Il est porté à la connaissance de tous ceux qui auraient à téléphoner à l'Institut de Liebefeld que le N° actuel est : *Zähringen 5044*.

* * *

† E. ANGELLOZ-NICOUD

Nous avons le profond regret d'annoncer que M. Angelloz est mort en ce début de janvier à St-Didier sous Riverie, près Lyon, à l'âge de 47 ans. Il s'était fait connaître ces dernières années surtout par ses recherches persévérantes sur les maladies des abeilles. Ses ouvrages : *Les maladies des abeilles* et *La micrographie apiaire* unissent, dans une heureuse forme, la pratique apicole aux considérations et constatations scientifiques. Ces ouvrages ont suscité le plus grand intérêt en France et ailleurs aussi et ont amorcé en France une lutte organisée contre les maladies des abeilles.

M. Angelloz a découvert un nouveau parasite de l'abeille, une larve qui cause ses ravages dans le thorax et qui fut appelée : « *Myiapis Angellozi* ».

C'est surtout avec son traitement au salicylate de méthyle qu'il présenta au congrès de l'Apis-Club à Genève en 1928 qu'il attira sur lui l'attention. Il assista au cours donné aux inspecteurs romands en automne 1929 à Nyon. Il a fréquenté aussi pendant un certain temps notre Institut de Liebefeld.

Les apiculteurs suisses qui l'ont connu se souviendront avec reconnaissance de cette figure sympathique de chercheur et de bon camarade.

O. Morgenthaler.

LE MYSTÈRE DE LA PONTE CHEZ LES ABEILLES

(ou le problème de la détermination des sexes).

(*Suite et fin.*)

Très souvent, la saison des essaimages passée, si une mère produit d'elle-même des œufs vierges — pour une cause quelconque — les abeilles ou les enlèvent ou sortent les larves, surtout si la miellée ne fournit plus.

Jusqu'ici, nous avons donné dans des généralités pour démontrer que les ouvrières ne sont pas si étrangères, qu'on le pense ou le croit, à la formation du sexe masculin. Abordons maintenant la chose intéressante, peut-être décisive, qui leur octroie une part de pouvoir dans la détermination de ce même sexe.

Quel est l'apiculteur qui, en observant la ponte, n'a pas remarqué que les abeilles qui suivent la mère — et d'autres après — plongent la tête dans chaque cellule et la retirent presque aussitôt, mais par contre qu'elles y restent enfoncées plus longtemps, 5 à 8 secondes, quand il s'agit de grands, ou à leur défaut de petits alvéoles, en certaines circonstances ? Tout le monde sait cela, nous direz-vous, c'est sans importance. En effet, ces agissements sont insignifiants apparemment, tout naturels en eux-mêmes, mais nous y attachons, nous, une grande importance. Nous allons le voir.

Que font donc les nourrices au fond des cellules pendant ce laps de temps, y mettent-elles de la bouillie nutritive ? Bien sûr que non, puisque les œufs restent à sec, même jusqu'au quatrième jour. S'assurent-elles de la présence et du nombre d'œufs ? Pour cela, oui ; car s'il s'y en trouve deux — cela arrive parfois — elles en enlèvent un et le déposent généralement dans l'alvéole adjacent. Reconnaisent-elles le sexe de l'œuf ? Voilà la chose importante. C'est plus que probable et cela n'a rien de très étonnant, sachant que leur sens olfactif est extrêmement sensible et sûr.

De même que la mère, les œufs doivent avoir une odeur particulière, croyons-nous, et les fécondés, en plus, un cachet propre communiqué par la liqueur séminale du mâle.

C'est pourquoi les ouvrières ne se trompent pas sur l'identité des œufs ; que les sexes soient déterminés par une mère fécondée ou non ; par elles-mêmes ou par des pondeuses, ou que les œufs vierges soient déposés dans de grandes ou de petites cellules ; dans ce dernier cas elles les exhaussent et les élargissent.

Nous n'avons jamais pu obtenir de véritables cellules royales sur des œufs de mâles pondus par des mères ou par des ouvrières ponduses ; mais, chose étonnante, plutôt sur des larves. Il en résulterait que les nourrices peuvent reconnaître le sexe des œufs, non celui des larves ?...

Puisqu'elles semblent avoir le sens de la reconnaissance des sexes, il n'y a rien d'invraisemblable qu'elles en aient aussi le sens de la détermination. Elles peuvent parfaitement empêcher ou enlever les spermatozoïdes au moyen de leur langue ou leurs mandibules.

Ici nous ne pouvons être affirmatif et dire lequel des deux en est l'instrument. Il faudrait capturer ces abeilles et examiner au microscope langue et mandibules afin d'y découvrir trace de sperme. Ce sera assez difficile, étant donné qu'elles se brossent généralement la bouche aussitôt.

Un autre indice qui semble confirmer notre opinion, c'est la position de l'œuf. Pourquoi reste-t-il debout, solidement collé au fond ? Ne serait-ce pas pour lui éviter une déformation ; ou mieux, pour permettre au spermatozoaire de gagner aisément son orifice et d'y pénétrer ; ou plutôt, pour faciliter aux ouvrières l'opération de sexuer l'œuf, en temps opportun, sans le déranger ? Peut-être aussi aux trois fins à la fois.

D'autre part, pourquoi les nourrices ne mettent-elles pas de la gelée nutritive, au fur et à mesure de la ponte ? Elle serait pour sûr un obstacle à la bonne fécondation.

Mais, arrêtons-nous ; il y a tant de pourquoi, une infinité de manières, de variétés d'agir dans la vie des abeilles, qu'un gros volume ne suffirait pas à les énumérer, les démontrer ; à en chercher la raison, à en trouver les causes et les effets.

La plupart ne sont rien que moins merveilleuses bien qu'incompréhensibles et pourtant tout y est simple et naturel.

Aussi pourquoi donc cherchons-nous la solution de tel ou tel problème dans des démonstrations par trop scientifiques, mathématiques même, alors que la nature se dévoile elle-même et livre ses secrets par ses propres moyens ? Il suffit, le plus souvent, de les observer, les scruter attentivement, longuement, patiemment.

Il reste entendu que bien des problèmes restent mystérieux et ne peuvent être saisis ou expliqués ni par notre intelligence, ni par la science. On ne les rejette pas pour cela. Ce sont des mystères de la Nature. Il en est de même des mystères de la Foi.

Terminons cette longue étude par un autre fait, non moins incom-

préhensible. C'est celui-là même qui nous a fait changer d'avis, concurremment avec les observations précitées.

Il s'agit d'un simple élevage de mère. Bien que nous les ayons faits par dizaines pour nous instruire, nous émerveiller ainsi que les visiteurs européens, nous n'avions pourtant jamais constaté l'extraordinaire qui s'était produit dans celui-ci. Peut-être parce que les autres avaient eu lieu dans des circonstances, et des conditions différentes ?

Il est vrai, nous n'avions d'abord pas l'intention de sauver l'essaïm en question, vu sa petitesse et surtout la saison hors propos pour l'élevage d'une mère qui ne pouvait plus être fécondée jusqu'en septembre, mais l'approche du 14 juillet et la perspective d'une exposition apicole nous a incité à le faire dans ce but. Les autres années, nous nous contentions de suspendre dans la ruchette en verre un rayon de couvain avec mère et abeilles, tiré d'une colonie moyenne la veille de la fête pour l'y remettre le lendemain au soir.

C'était donc à la fin du mois de juin 1928 exactement le 24. Un essaïm tardif venait de s'abattre sur une forte colonie et dans la lutte de destruction sa mère y trouve la mort. A une partie d'abeilles sauvées et mises en ruchette vitrée, nous avons donné un rayon d'œufs nouvellement pondus — la mère y était au moment de l'extraction — après avoir pratiqué trois emplacements, comme de coutume, pour les alvéoles royaux.

Le lendemain, nous avons trouvé les ouvrières partagées en deux groupes et constaté les ébauches royales sur les endroits par nous préparés, mais également une autre en dehors. Les jours suivants nous avons été surpris de voir d'autres cellules — une demi douzaine — ressemblant à des cellules de mâles. On nous objectera, sans doute, que ce n'est pas surprenant, les œufs étant pondus par des ouvrières arrhénotoques.

Nous ne le croyons pas, d'abord parce que nous sommes sûr que ces alvéoles étaient déjà occupés par des œufs ; ensuite parce qu'il est établi que les abeilles ne pondent que quand la colonie est orpheline depuis quelque temps et sans retour. Ce n'est pas le cas ici.

Mais voici une autre surprise : les œufs se trouvant en dehors des groupes d'abeilles ne sont pas éclos. Nous savions depuis longtemps qu'ils n'éclosent pas en dehors de la ruche — nous l'avons dit tantôt — toutefois nous ignorions que ce fait se produisit même dans la ruche. D'autres expériences, dans la suite, nous l'ont confirmé.

Enfin l'éclosion des mères eut lieu. La première sortit le quatorzième jour. C'était probablement dans la matinée, car en arrivant au

rucher vers 13 heures, nous constatons une certaine effervescence et la démolition des autres cellules royales. En attendant l'éclosion des mâles elle prit plusieurs fois son vol nuptial, mais sans résultat : elle ne pondait pas un œuf. Les ouvrières, en vue de la fécondation prochaine de leur mère, avaient nettoyé à fond toutes les cellules pourvues d'œufs non éclos et de vers desséchés. Il ne restait que les alvéoles boursouflés contenant des bourdons. Ceux-ci écloront le 24^{me} et 25^{me} jour, mais plus petits que leurs frères normaux. Quatre jours après, en faisant notre inspection habituelle, nous avons la déception de trouver la ruchette vide : La mère avait pris la clef des champs en compagnie de sa nouvelle famille. C'était probablement son voyage de noce.

Et maintenant, que conclure de tous ces faits merveilleux et cependant naturels ?... Evidemment il est téméraire de vouloir déposer une conclusion « ipso facto » en dogme pour tous.

Quant à nous, notre conviction est faite : Dans la détermination des sexes, la femelle fécondée n'est pas la seule en en détenir le pouvoir, les ouvrières en ont aussi leur part, du moins dans le sexe mâle, quand un besoin biologique le demande.

P.S. — Nous n'avons cité que des faits observés sur des abeilles adultes. Autrement merveilleux et incompréhensible est ; paraît-il, l'instinct des jeunes avettes n'ayant jamais vu ni œufs, ni mère, ni mâles, ni ouvrières.

Au moment de terminer cette étude, nous découvrons, dans le numéro de janvier de l'*Apiculture Française*, la description d'une expérience à peu près semblable à la nôtre, faite en 1905. Nous y renvoyons le lecteur pour qu'il s'y édifie et s'en convainque.

Tiré de l'*Apiculture française*.

J.-B. Rueher, 30, rue Lhomond, Paris (5^{me}).

ANNONCES EN 1931

Rien de saillant à signaler au sujet des annonces en 1931. Quelques annonceurs ont de la peine à régler leurs comptes et, comme chaque année, quelques postes ont été à passer par pertes et profits, la mise en branle de l'Office des poursuites ne laissant assez souvent

que des mécomptes et des frais, surtout lorsqu'il s'agit de sommes minimales, pour souvent se terminer par un acte de défaut de bien.

Nous avons demandé à un annonceur privé, M. Byrde, de Lausanne, ses conditions pour s'occuper de nous trouver des annonces. Celui-ci nous demande le 25 % sur les annonces récoltées, sans s'occuper de comptes ni de correspondances. Le comité de la Romande a décidé de laisser tomber cette affaire comme trop onéreuse pour nos finances.

Nous avons étendu notre système de propagande en envoyant aux commerçants et industriels qui font des annonces dans d'autres journaux des spécimens de propagande. Nous en attendons les résultats, sans nous bercer de trop d'illusions, notre journal ne paraissant qu'une fois par mois et étant spécialisé pour l'apiculture. Les annonces autres que celles concernant l'apiculture trouvant à se placer avantageusement dans des journaux tels que le *Sillon romand*, qui sont beaucoup plus répandus que le nôtre et touchent à toute espèce de milieux.

Thiébaud.

CONTROLE DU MIEL EN 1931

Pour la première fois en 1931 les bocaux et boîtes fournis par la Romande ont été revêtus de la nouvelle marque S.A.R. de la société, et ont fait, nouvellement habillés, leur apparition dans les devantures des magasins.

Le travail du contrôleur en chef n'a pas été facilité par celui des présidents des sections qui, pour la plupart, ne sont pas encore arrivés à comprendre le fonctionnement de l'Office du miel.

Nous recevons, en effet, d'assez nombreux échantillons directement des apiculteurs. Il manque assez souvent le bulletin de contrôle et presque toujours la liste nominative. Lorsque l'un ou l'autre est là, c'est le contenu qui n'est pas complet, soit le nombre de ruches qui n'est pas indiqué ou encore la quantité de miel contrôlé, quand ce n'est pas la signature du contrôleur ou de l'apiculteur qui manque. Nous recevons des propositions comme celle-là : Contrôlez-moi mon miel, ci-joint un bulletin que je signe moi-même, sans passer chez un contrôleur, ma récolte est toute vendue, je ne dépose pas d'échantillons. Ou bien encore : le miel d'un tel n'est pas mûr, doit-on le contrôler ?

Le rapport du jury, prescrit par les statuts, qui doit être envoyé au chef du jury, n'existe que pour quelques présidents qui se nomment à quatre. Quant aux commandes d'étiquettes, personne n'y comprend rien, à tel point que nous estimons au 95 % les commandes que nous avons été obligés de retourner en demandant des explications.

Messieurs les apiculteurs, les contrôleurs et les présidents de sections, nous vous prions de considérer le contrôle du miel comme une chose très sérieuse. Le contrôle doit vivre de sa réputation et inspirer la confiance. Cette réputation et cette confiance, c'est à vous, Messieurs, de nous aider à la faire naître et vivre. Ou bien le contrôle inspirera confiance, ou bien il ne vivra pas.

Vous avez maintenant à votre disposition des bocaux, des boîtes, des étiquettes, une marque. La Romande fait de grands frais, chaque année, pour la vente du miel contrôlé. Ce miel doit être parfait sous tous les rapports. Les contrôleurs et les jurés doivent être les hommes de confiance des sections et n'admettre au contrôle que du miel parfait. Ils refuseront sans autre tout ce qui laisserait à désirer sous n'importe quelle forme.

Il ne nous a pas été possible d'exécuter tout le travail que nous a donné l'Office du miel, malgré que nous y ayons consacré une partie de nos vacances et pas mal de soirées et même de dimanches. Nous avons été obligés de nous adjoindre un aide.

Le travail se donne dans un laps de temps relativement court d'environ 4 mois et les apiculteurs sont toujours pressés de recevoir le matériel commandé, surtout lorsque les échantillons ont déjà séjourné quelque temps chez les contrôleurs et les jurés.

Les comptes, qui se faisaient jusqu'à maintenant sur un simple carnet et en collaboration avec le bureau des chèques postaux, demandent aussi à être présentés sous une forme plus rationnelle.

Ce très gros travail nous a amené à nous demander s'il n'y aurait pas lieu de décentraliser et si, par exemple, les présidents de sections ou de fédératives ne pourraient pas se charger de la distribution des bandes et des étiquettes.

Lorsque nous voyons le travail qui est fourni, même par les sections les plus importantes, nous sommes obligés de nous y opposer avec énergie. Ainsi que nous l'écrivions ci-dessus, ou le contrôle sera sérieux ou il ne sera pas.

L'étiquettage des bocaux avec l'étiquette de contrôle de la Romande coûtait, jusqu'à cette année, la somme de 7 cts. par bocal. Aujourd'hui ce prix a été ramené à 2 ½ cts. pour la bande et 2 ½

pour le losange, soit 5 centimes et de même 5 cts. pour les boîtes.

A Yverdon, un président, nous parlant de 2 ½ cts., trouvait ce prix excessif. Nous estimons premièrement et en principe que l'Office du miel doit vivre par ses propres recettes. Il n'est pas juste, en effet, que l'apiculteur qui ne possède que deux ruches et ne récolte du miel que pour son usage personnel doive s'aider, par ses cotisations, à payer les étiquettes du gros apiculteur qui vend sa récolte. A notre point de vue, l'étiquette-réclame ou de garantie doit être comprise par le vendeur dans son prix de vente et conséquemment payée par l'acheteur qui, par l'étiquette, s'assure et obtient la garantie que la marchandise qu'il paie est de première qualité.

Partant de ce principe, l'Office du miel doit pouvoir voler de ses propres ailes et ne rien demander à la caisse de la Romande. Mais ce même office a acheté, cette année, pour 760 francs environ de marchandises qu'il a revendues pour environ 1160 francs, lui laissant un bénéfice brut d'environ 400 francs. Et pour nous le problème se pose comme ceci :

Estimez-vous, après avoir consulté le présent rapport et le dossier ci-joint, que le gérant de l'Office du miel et son aide sont suffisamment rétribués pour le travail qu'ils ont effectué par l'avoir restant déposé sur compte de chèques à la fin de l'année ? Estimez-vous que cette somme peut encore être diminuée en abaissant le prix de vente des étiquettes et croyez-vous, dans ces nouvelles conditions, que la Romande trouvera un administrateur consciencieux pour le service de l'Office du miel ? Et nous insistons encore sur ce point : ou bien le contrôleur en chef est un homme capable et compétent ou bien l'Office n'existera pas.

L'Office du miel a expédié cette année 256 remboursements. Son gérant a signé 210 cartes de contrôle. Il a expédié 570 bocal-échantillons dans 21 paquets, 1983 bulletins de contrôle, 83 listes nominatives, 7680 bandes pour bocal de 500 grammes, 7026 pour bocal de 1 kg., 1800 pour boîtes de 500 grammes, 4760 pour boîtes de 1 kg., 6490 losanges et 429 bandes pour bidons. L'Office a contrôlé directement le miel de 42 apiculteurs.

Corcelles (Neuchâtel), décembre 1931.

Le contrôleur en chef :
C. THIÉBAUD.

ECHOS DE PARTOUT

Acarapis externus.

Ce sont les Ecossais qui ont organisé l'année dernière le congrès de l'*Apis Club*. Il eut lieu à Aberdeen, ville dont le nom est lié à celui de Rennie et à la découverte de l'*acarapis woodi*. Le Dr Morrison, entre autres, présenta au congrès une étude détaillée au sujet de l'*acarapis externus* décrit pour la première fois par le Dr Morgenthaler. D'après le savant anglais, le développement de l'acare aurait lieu dans les sillons extérieurs du thorax de l'abeille.

Pourquoi les abeilles essaient-elles ?

Dans le même congrès, M. Morland a examiné les causes de l'essaimage et conclu que cet acte est provoqué par une surabondance de bouillie nutritive ; c'est la vieille théorie de Gerstung. Mais Georges-S. Demuth disait il y a quelque temps dans l'*American Bee Journal*, que l'essaimage pouvait être empêché avec certitude en enlevant tout le couvain non operculé d'une colonie, même si cette colonie a commencé l'élevage de reines. Or il est évident que l'opération conseillée par cet apiculteur a pour effet d'augmenter dans une très forte proportion l'excès de bouillie, puisque toutes les nourrices restent dans la ruche et qu'il n'y a plus de larves à nourrir. La théorie de Gerstung serait donc ici en défaut. Demuth pense, comme les Dadant, que la cause de l'essaimage est le manque de place dans le nid à couvain.

D'autre part, le Fr. de M. nous dit qu'il empêche l'essaimage, même des fortes colonies, en transvasant les abeilles avec tout leur couvain et tous les rayons dans une nouvelle habitation (voir le *Bulletin* de janvier). Mais le transvasement d'une colonie dans une ruche de mêmes dimensions que celle occupée précédemment n'augmente pas d'une cellule la place dont dispose la reine pour y pondre. Si donc la théorie de Fr. de M. est exacte, celle des Dadant ne l'est pas.

Il est d'ailleurs à remarquer que, certaines années, presque toutes les ruches essaient, aussi bien celles qui ont de la place en abondance que les autres. D'autres fois, par contre, même les fortes colonies remplies jusqu'aux bords n'éprouvent pas le besoin d'émigrer.

Il semble donc que, l'instinct de conservation de l'espèce mis à part, la cause réelle de l'essaimage est toujours un mystère, et que

le remède efficace et infaillible pour empêcher la dépopulation des meilleures colonies au moment le moins opportun est encore à trouver.

Pediculus apis ?

Le Dr Dragneff, président de la Société d'apiculture de Bulgarie, a cru avoir trouvé un nouveau parasite des abeilles, auquel il a donné le nom de *Pediculus apis Dragneff*. Cette prétendue découverte ayant paru dans un certain nombre de journaux apicoles, nous croyons devoir rassurer les lecteurs du *Bulletin*.

Le 3 novembre dernier, le Dr Morgenthaler écrivait au directeur de l'*Apicoltura Italiana* qui avait publié l'article de M. Dragneff :

« Ce n'est donc pas du tout une nouvelle découverte, mais il s'agit d'un parasite bien connu dans la littérature apicole : de la larve d'un coléoptère du genre Méloé. Votre excellent Grassi l'a par exemple très bien décrite dans l'« Apicoltore » IX. 1876, N° de septembre, p. 261. Ce sont des vieilleries que M. Dragneff vous a servies sous le masque d'un exposé scientifique et en commettant de graves erreurs dans la systématique entomologie... Le même article a malheureusement paru dans plusieurs revues françaises. »

Le journal italien publie une étude du Prof. Fuschini concernant la biologie des méloés. C'est un genre de coléoptères de la tribu des cantharides. L'insecte parfait est remarquable par son corps très mou, ses élytres trop courtes et sa démarche rendue pénible par son ventre énorme. Tout le corps de l'insecte contient une substance irritante.

Deux espèces de méloés sont assez communes chez nous et ne diffèrent guère, pour le profane, que par la couleur, l'une étant d'un noir bleuâtre, l'autre plutôt bronzée. Les deux espèces mesurent environ 25 millimètres de longueur.

Les méloés adultes se nourrissent de végétaux. La femelle dépose à fleur du sol des œufs en assez grand nombre. Il en sort une larve qui grimpe le long des tiges des plantes et se tapit dans la corolle des fleurs. Lorsqu'une butineuse se présente, elle s'y agrippe et l'abeille la transporte à la ruche. La larve abandonne alors son véhicule involontaire et perce l'opercule d'une cellule remplie de miel où elle trouve une nourriture abondante et convenable. Elle subit quatre métamorphoses successives avant de se transformer en nymphe, chacun de ces états différant totalement du précédent. Enfin, l'insecte atteint sa forme définitive et recommence un nouveau cycle. C'est la

première de ces larves que le Dr Dragneff a prise pour un nouveau parasite : le *Pediculus apis* est donc un mythe ; personne ne s'en plaindra. Il peut arriver cependant que, dans certains cas, les larves du méloé puissent, par leur nombre excessif, incommoder les abeilles, mais elles ne les tuent pas.

M. Camille P. Dadant à l'honneur.

La *Bee Kingdom League*, dont le siège est au Caire, a récemment frappé une médaille d'or pour fêter le 80^{me} anniversaire de M. Dadant. Le célèbre écrivain apicole étant empêché, la médaille fut remise à son fils Maurice, par le professeur Wilson, dans un banquet des apiculteurs du Wisconsin.

Deux noms, ceux d'Edouard Bertrand et de Charles Dadant, sont intimément unis dans la mémoire des apiculteurs romands, ces deux hommes ayant été les initiateurs de l'apiculture rationnelle dans notre pays. Et depuis plus d'un demi-siècle, notre association entretient avec la famille Dadant les relations les meilleures. C'est pourquoi, au nom des apiculteurs romands et au nom du *Bulletin*, nous nous associons de tout notre cœur à l'hommage qui vient d'être décerné au fils de Charles Dadant. Nous lui présentons nos félicitations et faisons les vœux les plus sincères pour qu'il jouisse encore longtemps de sa verte vieillesse.

J. Magnenat.

**CONCOURS DE RUCHERS
DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE EN 1931**

(Suite et fin.)

5. Rucher de M. ZWAHLEN Edouard, à Apples.

Le rucher présenté, au milieu des prairies au sud-ouest du village, comprend 34 DT dont 16 sous un abri couvert et les 18 autres en plein air, disposées sur des tréteaux de bois. Quelques habitations quelque peu décrépies par l'usage n'ont pas toujours les mesures intérieures prescrites et un certain nombre de cadres du nid à couvain pourraient être remplacés avantageusement. Un petit pavillon contient le matériel et l'outillage de l'exploitation qui seraient complets s'il y était adjoint un gaufrier. Belle ruche d'élevage de reines,

mais dont les opérations qui y ont été effectuées sont assez peu claires dans les explications données par l'apiculteur. Des annotations un peu moins sommaires remédieraient avec fruit au défaut de la mémoire. Travaille avec assurance et rapidité, mais avec quelque peu de nervosité. Comptabilité depuis 1912 par Recettes et Dépenses.

Points obtenus: 5, 4, 4, 9, 4, 8, 9, 4, 8, 5, 4, 5, 8, 4. Total: 81 points.

Médaille d'argent. Diplôme de 1^{re} catégorie et Fr. 15.

6. *Rucher de M. REYMOND Emile, à Romainmôtier.*

Par suite de chômage, M. Reymond s'est décidé à se livrer à la culture des abeilles ; c'est dans ce but qu'il a acheté ce printemps un apier de 46 colonies dont une partie seulement a été transportée à Romainmôtier, où il est présenté à l'examen du jury 13 DB en pavillon et 16 DT et 1 DB vitrée, isolées en plein air. Le temps a manqué au concourant pour mettre toutes choses au point, ce qu'il se promet d'ailleurs de faire dans le plus bref délai. Cet apiculteur, dont les connaissances apicoles paraissent étendues, travaille avec beaucoup de douceur, ce dont les abeilles sont peu reconnaissantes, piquant à qui mieux mieux les examinateurs. Populations bonnes en général. La ruche lumière, cependant, a une population très réduite, ayant souffert d'étouffement au printemps par suite de la neige amassée sur la planchette de vol. Par contre, bon nombre de cadres qui portent des traces de diarrhée, comme aussi des cellules de mâles en excès ou des signes très apparents de vieillesse et de vétusté, mériteraient d'être nettoyés ou remplacés. Cet état intérieur s'explique par le fait que l'ancien propriétaire, très longtemps malade, n'a pu s'occuper de son apier. Les annotations sont sommaires et la comptabilité est à peine ébauchée. Outillage et matériel au complet logé dans le laboratoire annexé au pavillon et dans la maison d'habitation. A noter que les ruches en plein air ont déposé du miel dans les hausses à l'exclusion des ruches en pavillon.

Le jury constate que M. Reymond est animé de la volonté de réussir. Il est certain que lorsque le temps lui aura permis de compléter ses expériences, de tenir une comptabilité sérieuse et lui aura rendu familier l'élevage des mères nécessaires aux besoins de son rucher, comme il en manifeste le désir, cet apiculteur pourra tendre vers une récompense plus élevée que celle accordée par le présent jury, soit :

Points : 6, 5, 4, 9, 4, 7, 9, 4, 7, 6, 4, 3, 9, 0. Total : 77 points.

Médaille de bronze. Diplôme de 1^{re} catégorie et Fr. 15.

7. *Rucher de M. FLEURY Marius, à Bérolle.*

Les 36 ruches DT de M. Fleury Marius forment 2 apiers : l'un de 8 ruchées à Bérolle même, l'autre de 28 colonies logées à Bois Bavois, au haut d'une prairie à l'orée de la forêt, dans deux pavillons très usagés contenant également l'outillage et le matériel d'exploitation usagés, mais au complet. Il est présenté au jury un nucleus sur 3 cadres, abondamment pourvu de vivres sans avoir reçu de nourriture, et une pépinière en formation qui pourrait trouver un emplacement plus favorable que celui qu'elle occupe dans un poulailler au sol visqueux et nauséabond.

Les populations, décimées probablement par le noséma, devraient être plus fortes et mieux couvrir une superbe ponte dans des cadres dont plusieurs devraient être amenés dans les bords du nid à couvain afin d'être éliminés. Cet apiculteur, qui connaît très bien les soins à donner à ses avettes, pourrait faire ses annotations moins sommairement. Il est regrettable qu'aucune comptabilité ne soit tenue.

Le jury décerne les points suivants : 4, 4, 4, 7, 5, 8, 9, 4, 8, 5, 3, 0, 9, 4. Total : 74 points.

Médaille de bronze. Diplôme de 1^{re} catégorie et Fr. 10.

8. *Rucher de M. FLEURY Arthur, à Bérolle.*

Composé de 31 colonies DT, dont 30 à 13 cadres et 1 à 11 cadres, cet apier est situé dans un site des plus agreste, à la lisière de la forêt, sur une prairie en terrasses bordée de deux côtés par de grosses haies qui l'abritent des vents. Les habitations et les cadres sont très usagés ; nous espérons que M. Fleury fera sans délai de louables efforts pour améliorer ce matériel. Les populations laissent à désirer, décimées qu'elles ont été par le noséma dont les traces, qui auraient pu être nettoyées, sont encore très visibles sur le plateau et la planchette de vol. Les cadres devraient être débarrassés des ponts et l'apiculteur pourrait éviter d'écraser des abeilles en râclant les cadres. S'occupant d'abeilles depuis 1927 seulement, l'apiculteur apprendra avec le temps à retirer les cadres avec plus de tranquillité et de douceur ; heureusement pour lui-même ainsi que pour les membres du jury, ses avettes ne sont point d'humeur batailleuse.

L'outillage serait complet s'il lui était adjoint un filtre, indispensable pour arriver à une propreté parfaite du miel. Il serait facile d'avoir des annotations un peu explicites et une comptabilité moins embryonnaire.

Le jury est certain que ce mouchier acquerra rapidement les connaissances et l'habileté qui lui manquent encore et qui lui sont nécessaires pour la bonne conduite de son rucher. Comme ses frères Marius et Robert, il cherche à tirer le meilleur profit d'un vieux matériel acheté d'occasion.

Le jury lui décerne les points suivants : 6, 3, 3, 7, 4, 7, 9, 4, 8, 5, 3, 2, 7, 3. Total : 71 points.

Médaille de bronze, 1^{re} catégorie et Fr. 10.

II^{me} CATÉGORIE

1. *Rucher de M. MOREL Eugène, à Tolochenaz.*

Ici nous avons à faire à un maître et à un de nos vétérans de l'apiculture, puisque M. Morel possède des abeilles depuis 1868 et qu'à l'âge de 11 ans il aidait déjà son vénéré maître M. Gubler dans ses travaux apicoles et est devenu plus tard le bras droit de Warnery.

Les 10 ruches DB de son rucher de Tolochenaz, abritées par de magnifiques cerisiers encore chargés de fruits appétissants, près de l'habitation, ont été construites par l'apiculteur lui-même et ont défié, non sans en porter les morsures, les injures du temps. Des hausses superbes, bien operculées attendent l'extraction. Les bâtisses, bien qu'âgées, présentent un couvain des plus compact respirant la santé. L'outillage et le matériel de l'exploitation sont au complet, serrés en partie dans un superbe local d'extraction où règne l'ordre le plus parfait.

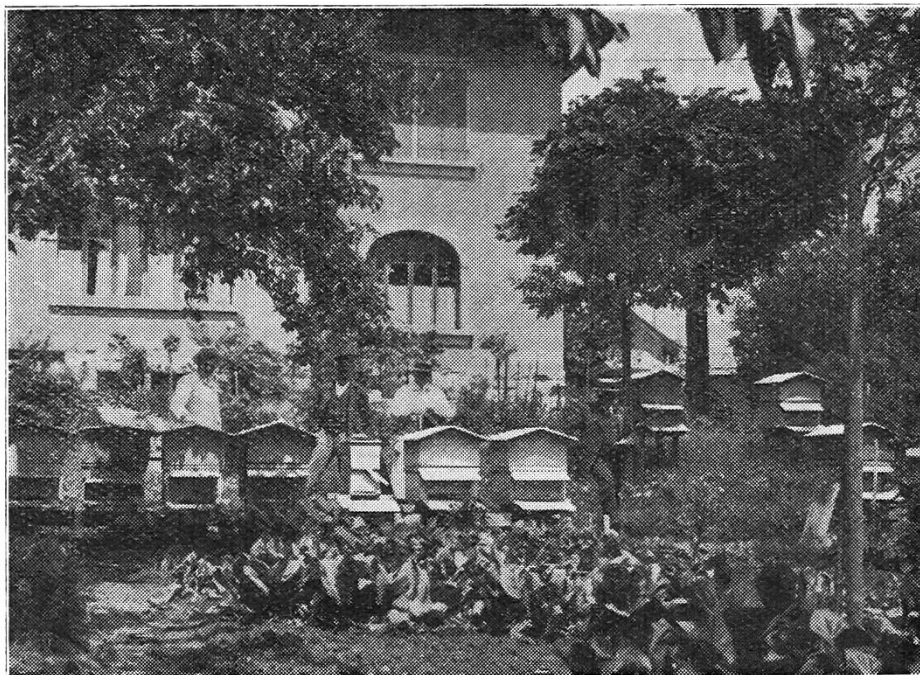
A Vaux, dans le jardin de sa fille, M. Morel possède 9 ruches DB aux habitations très usagées, aux cadres fortement propolisés, avec pollen en excès et ponts nombreux. La contrée paraît avoir été privilégiée par la récolte, cette année. Malgré la levée de miel déjà faite deux jours avant la visite, il est donné au jury d'admirer encore de superbes cadres prêts à extraire. Qu'importe la race, nous dit Morel, pourvu que les hausses soient belles.

A 75 ans, ce vénéré collègue ne craint pas de parcourir à pied et plusieurs fois par semaine la distance de Morges à Vaux, soit 1 h. $\frac{1}{4}$ de marche, pour visiter ses chères abeilles dont il s'occupe depuis plus de 60 ans.

Le jury lui décerne les points suivants : Diplôme et médaille d'or de vétéran et Fr. 20.

2. *Rucher de M. VALET Arthur, à Morges.*

Ce rucher, composé de 15 colonies DB au milieu d'un jardin superbement fleuri, plaît à l'œil par son heureuse disposition et par les soins apportés à son entretien. Quelques populations laissent à désirer comme force et paraissent se ressentir encore de l'atteinte



Rucher de M. Arthur VALET, Morges.

de loque européenne qui a sévi dans cet apier ces années dernières et dont le propriétaire s'est débarrassé au prix de grands efforts et d'une louable persévérance. La ruche pépinière a servi en 1930 à reconstituer en partie le rucher décimé, tandis que cette année les reines provenant d'essaimage ont suffi à ses besoins. Maître d'apiculture à l'Ecole d'agriculture cantonale de Marcelin, M. Valet sait faire profiter ses élèves des connaissances solides et étendues qu'il possède et leur transmet certainement le feu sacré pour la science apicole qu'il cultive avec tant de talent et d'amour.

Le jury lui décerne : 6, 6, 6, 8, 4, 8, 9, 4, 9, 6, 4, 6, 10, 5, 9. Total : 91 points.

Médaille d'or. Diplôme de 2^{me} catégorie et Fr. 20.

3. *Rucher de M. DORMOND Robert, à La Sarraz.*

M. Dormond présente au jury son rucher composé de 12 ruches dont 11 dénommées Congrès de 1898 aux cadres de 40/30 mm. et 1 DT ; 2 sont à La Sarraz à l'emplacement habituel de l'apier et 10 en estivage au Lieu. M. Dormond est un expérimentateur qui fait au jury l'effet d'avoir beaucoup plus cultivé la théorie que la pratique. Sa ruche éclairée est très incomplètement bâtie, surtout les cadres sur lesquels donne la lumière. Les autres colonies présentent bon nombre de cadres à couvain qui sont défectueux, soit troués par la prise d'alvéoles royaux, soit gondolés ou affaissés, les fils de fer tendus dans le sens de la largeur du cadre n'ayant pas réussi à soutenir efficacement la cire gaufrée mise à bâtir.

Certaines ruches pourraient avoir leur couvain plus compact et des colonies plus fortes. Les annotations présentées, très bonnes d'ailleurs, ne concernent que l'année courante, ce qui ne permet pas de suivre l'histoire de la ruche.

Bonne comptabilité depuis 1927 ; cependant l'inventaire gagnerait à être établi en dehors du compte Recettes et Dépenses. Ayant entrepris des expériences avec le Plan Démarée, nous osons espérer qu'il donnera, dans le *Bulletin*, la description de la méthode employée et les résultats acquis depuis la visite du jury. Bon matériel qui se complétera cette année par un maturateur clarificateur auquel il y aurait lieu d'ajouter un cérificateur. Belle pépinière peuplée avec alvéoles royaux non encore éclos.

Points attribués: 6, 6, 6, 8, 6, 7, 8, 4, 9, 5, 4, 6, 9, 5. Total: 88 points.

Médaille d'argent. Diplôme de 2^{me} catégorie et Fr. 15.

4. *Rucher de M. FLEURY Robert, La Verrière près Bérolle.*

Dans le verger, en face du Mont-Blanc, sur des tréteaux et des échafaudages de planches, sont disposées les 15 DT composant ce rucher acheté de M. Warnery. Propriétaire de ces ruches depuis trois ans, M. Robert Fleury, accaparé par ses occupations agricoles et son commerce de bois, en laisse la conduite à son frère, M. Marius Fleury. L'entretien des habitations laisse beaucoup à désirer et les « apponces » qui relient les cadres entre eux, ainsi que la propreté relative qui règne sur le plateau, démontrent la rareté des visites. Un grand nombre de cadres défectueux sont à retirer. Même des bâtisses neuves dans le centre du nid à couvain sont bosselées et bâties en mâles par suite de manque de soins. Les annotations sont

trop sommaires et la comptabilité n'existe pas du tout. Pas d'élevage de reines. Les connaissances apicoles du propriétaire n'ont pu être jugées, celui-ci ayant déclaré ne point s'occuper personnellement de son rucher.



Rucher de M. Rob. FLEURY, Bérolle.

Il lui est décerné les points suivants : 4, 3, 3, 7, 4, 6, 9, 4, 6, 3, 3, 0, 0, 0. Total : 52 points.

Mention : 2^{me} catégorie.

III^{me} CATÉGORIE

1. Rucher de M. VALLOTTON Alfred, à Morges.

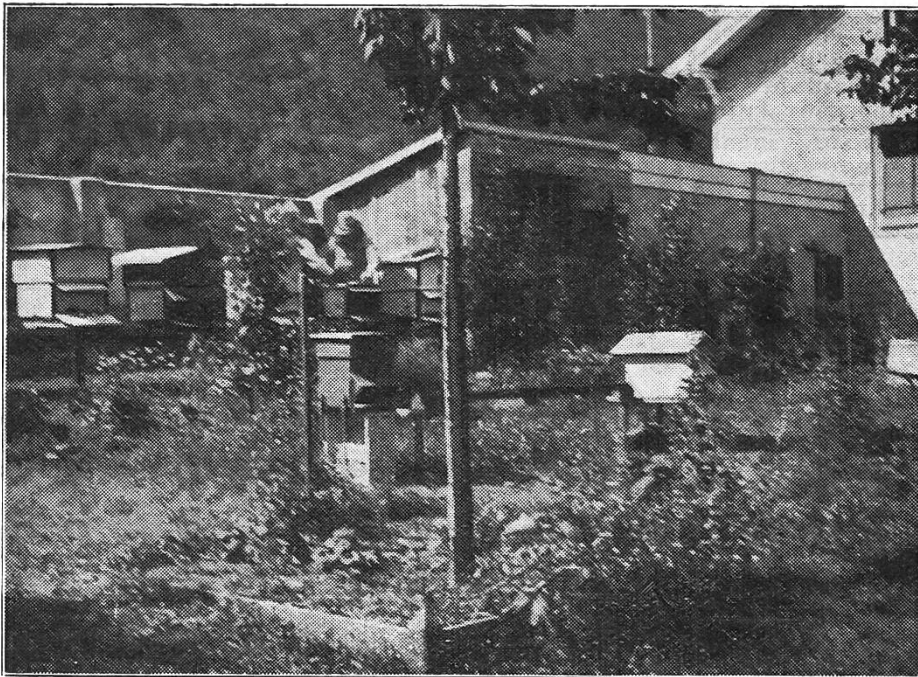
Par suite de ses fonctions de douanier, cet apiculteur, transféré récemment de Rolle à Morges, a son rucher installé encore à Rolle et son matériel remisé en plusieurs endroits. Les 7 colonies, en plein soleil l'après-midi, sont disposées sur des poutrelles de bois, dans un jardin ensemencé de grande moutarde et de phacélide ; elles possèdent des hausses complètes et même plusieurs d'entre elles 2 hausses déjà bien amorcées. A proximité immédiate, un petit pavillon en bois recouvert de carton goudronné sert à remiser le matériel servant aux opérations à effectuer au rucher. Quelques

bâtisses gagneraient à être renouvelées et le matériel pourrait être complété par un cérificateur. L'intérieur comme l'extérieur des ruches est propre et soigné, mais les annotations pourraient être moins sommaires. A débuté en apiculture en 1919, date du commencement d'une comptabilité des plus intéressantes. Pas d'élevage de reine, mais profite dans la mesure du possible des cellules royales lors d'essaimage.

M. Vallotton est un apiculteur modeste et consciencieux que le peu de temps disponible laissé par sa profession n'a pas permis jusqu'ici de donner tout ce dont il est capable dans le domaine apicole.

Le jury lui décerne les points suivants : 6, 6, 6, 9, 4, 7, 10, 4, 10, 5, 3, 7, 8, 2. Total : 87 points.

Médaille d'argent. Diplôme de 3^{me} catégorie et Fr. 15.



Rucher de M. Emile DOUDIET, Bérulle.

2. Rucher de M. DOUDIET Emile, à Bérulle.

C'est dans le haut d'un charmant jardin d'agrément, bien abrité des vents par une haute clôture de planches de ciment, que sont disposées, sur des tréteaux de bois, 10 colonies en ruches Warnery, au plateau consolidé, lors des transports, par une tringle à boucle facile à mettre en place ou à enlever. Les habitations, bien cons-

RÉSULTATS DU CONCOURS DE RUCHERS, organisé par la Société romande d'Apiculture, en 1931.

Maximum de points		6	6	6	10	5	10	10	4	10	6	5	7	10	5	100	Echelle de pointage
Noms des apiculteurs concourant et domicile	Nombre de ruches	Aspect général et situation	Habitations état extérieur,entretien	Habitations constructions mesures exactes	Populations	Reines beauté, âge, marquage	Bâtisses	Ponte et couvain	Disposition et quant. provisions	Etat intérieur, propreté	Outils et matériel de l'expl.	Annotations con- cernant les colonies	Comptabilité	Connaissances, théoriques et pratiques de l'apicult.	Elevage	Total des points obtenus	Récompenses obtenues
1^{re} Catégorie																	
1. Chevalley Ulysse, Venness. Lausanne	22	6	6	6	9	4	8	9	4	10	6	3	6	10	5	92	Médaille d'honneur de la Soc d'Agric. et fr. 20.—
2. Vuagniaux Ed., Chavornay	29	4	3	4	9	5	8	10	4	9	6	5	7	10	5	89	Médaille d'argent et fr. 15.—
3. Cordey Robert, Lausanne	33	6	5	5	8	4	7	9	4	10	5	3	7	9	5	87	Médaille d'argent et fr. 15.—
4. Zwahlen René, La Sarraz	25	6	4	4	10	5	8	9	4	10	6	5	2	9	5	87	Médaille d'argent et fr. 15.—
5. Zwahlen Edouard, Apples	34	5	4	4	9	4	8	9	4	8	5	4	5	8	4	81	Médaille d'argent et fr. 15.—
6. Reymond Emile, Romainmôtier	30	6	5	4	19	4	7	9	4	7	6	4	3	9	0	77	Médaille de bronze et fr. 15.—
7. Fleury Marius	36	4	4	4	7	5	8	9	4	8	5	3	0	9	4	74	Médaille de bronze et fr. 10.—
8. Fleury Arthur	31	6	3	3	7	4	7	9	4	8	5	3	2	7	3	71	Médaille de bronze et fr. 10.—
2^{me} Catégorie																	
1. Morel Eugène, Tolochenaz	19																Médaille d'or de vétéran et fr. 20.—
2. Valet Arthur, Morges	15	6	6	6	8	4	8	9	4	9	6	4	6	10	5	91	Médaille d'or et fr. 20.—
3. Dormond Robert	13	6	6	6	8	5	7	8	4	9	5	4	6	9	5	88	Médaille d'argent et fr. 15.—
4. Fleury Robert	15	4	3	3	7	4	6	9	4	6	3	3	0	0	0	52	Mention honorable
3^{me} Catégorie																	
1. Vallotton Alfred, Morges	7	6	6	6	9	4	7	10	4	10	5	3	7	8	2	87	Médaille d'argent et fr. 15.—
2. Dondiet Emile, Berolle	10	6	6	6	9	5	8	9	4	10	6	3	5	9	0	86	Médaille d'argent et fr. 15.—

truites, sont soigneusement entretenues. Un certain nombre de cadres du corps de ruches mériteraient d'être éliminés. Les populations sont bonnes, sauf celle d'une ruche nourrie au sirop Hostettler, qui, au dire du propriétaire, a été décimée au printemps par la dysenterie.

L'outillage et le matériel sont complétés par une collection très intéressante des miels récoltés depuis 1924. La comptabilité et les annotations, sur carnet propre à chaque ruche, pourraient être complétées. Ruchettes d'élevage de reines non utilisées jusqu'ici ; les reines nécessaires à l'apier ont été achetées jusqu'à ce jour.

Points obtenus : 6, 6, 6, 9, 5, 8, 9, 4, 10, 6, 3, 5, 9, 0. Total : 86.

Médaille d'argent. Diplôme de 3^{me} catégorie et Fr. 15.

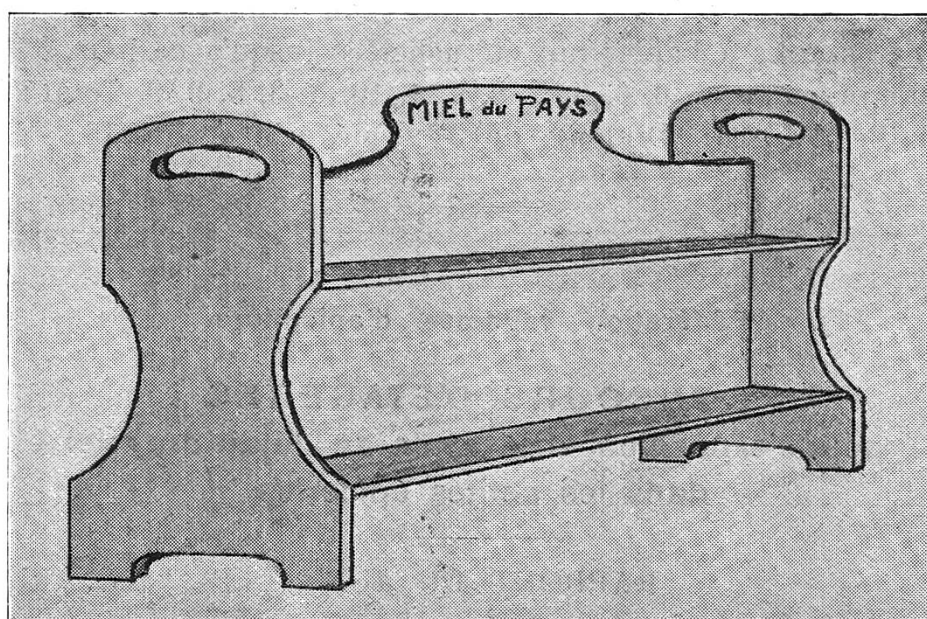
Fédération vaudoise d'apiculture.

CONCOURS D'ETAGÈRES
pour l'exposition et la vente au détail du miel
dans les petites épiceries.

RAPPORT DU JURY

Le sentiment de la perfection est essentiellement humain. On ne risque rien en affirmant que les animaux en sont totalement dépourvus. Ils sont des machines à besoins, tout simplement. L'abeille est parfaite, en son genre ; le chien, le chat, le singe aussi dans le leur. La perfection qui leur est parfois attribuée, c'est encore l'homme qui la leur découvre. Eux s'en contrefichent absolument, n'en ont aucune conscience. Mais l'homme ! Ah ! l'homme, l'animal le plus étrange et le plus compliqué de toute la Création, la recherche avec une ardeur farouche sans jamais pouvoir l'atteindre. Et de cela, il ne se consolera jamais. Mais le désir éperdu qu'il en a depuis toujours, s'il démontre sa faiblesse fait aussi son honneur. Il ne se lassera jamais de tout mettre en œuvre pour y arriver, cependant, et dans tous les domaines. Mais chaque réalisation partielle amène une déception. Cela finit par fâcher. Car de quelque côté que l'on tourne ses regards, on n'aperçoit que l'*imperfection*. Le monde entier est son royaume. Sa Majesté Imperfection y règne en impératrice absolue avec, pour premiers ministres, Leurs Excellences *A peu près* et *Provisoire*. Il faut s'y résigner.

Il y a pourtant une catégorie d'individus chez lesquels cette imperfection n'est pas tolérée. Ce sont les comités et les gouvernements. Si l'œuvre dont on les a chargés n'est pas réalisée à la perfection, alors c'est un beau concert de quolibets et de ricanements. C'est tout juste s'ils ne sont pas assommés par toute la tribu furieuse. Quoi qu'ils entreprennent (et ce qu'ils entreprennent l'est toujours à la demande générale), la perfection leur est imposée. Sans cela,



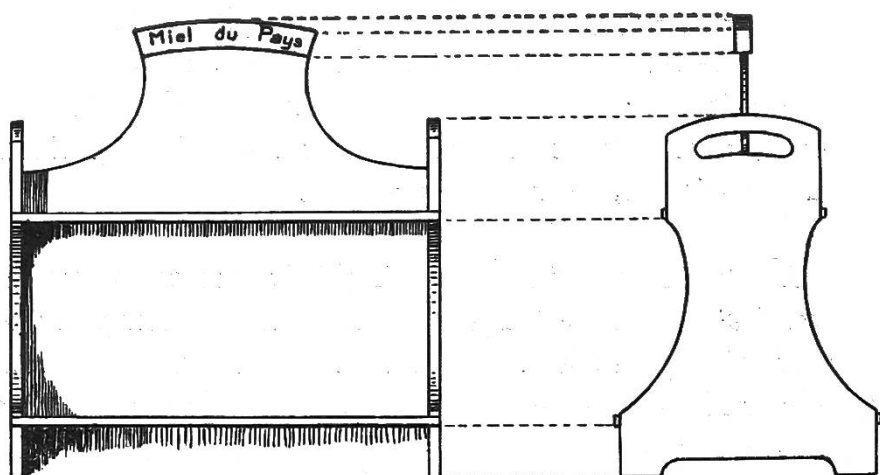
M. Emile BURDET, Rueyres.

Perspective.

malheur à eux ! Comme le disait plaisamment un membre du comité de la Fédération, ils doivent chaque fois mettre au jour une Vénus plus parfaite que celle de Milo et avec bras et jambes. Pauvres comités, pauvres gouvernements qui ne produisent jamais les miracles attendus ! Pauvre Société des Nations qui n'arrive pas à faire régner la paix !

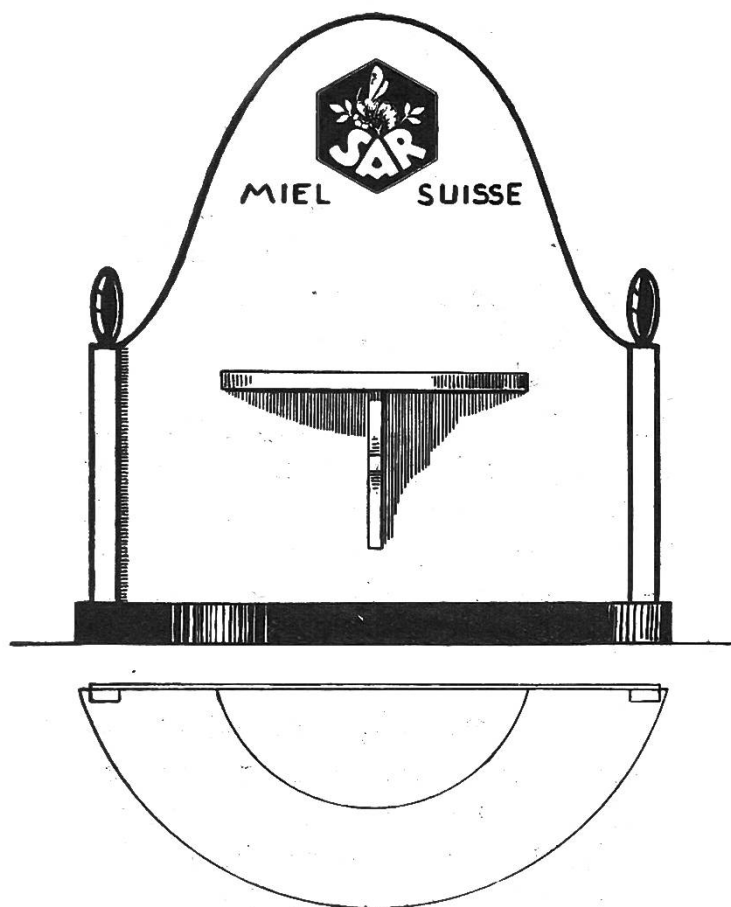
On oublie que ces comités et ces gouvernements ne sont composés que d'hommes aussi limités dans leurs moyens que les autres, qui peuvent se tromper comme les autres. — Le comité de la Fédération, comme le jury, n'échappent pas du tout à cette règle commune. Ils reconnaissent que les étagères de ce concours ne sont pas parfaites, mais ils déclarent hautement que, telles qu'elles sont, elles peuvent toutes rendre les services que l'on en attend.

Voici, par ordre alphabétique, les sept envois reçus :



M. Emile BURDET, Rueyres.

Prix : par pièce Fr. 7.—, par 10 pièces Fr. 6.50, par 50 pièces Fr. 6.—.



M. Louis HÆSLER, St-Aubin.

Prix : environ Fr. 5.—.

1. *BURDET Emile, apiculteur-constructeur, Rueyres près Bercher.* — Petite étagère, pour vitrine et comptoir de magasin, à double face, deux petits rayons à chacune. Contenance : 10 à 12 kg. Jolie pièce d'ébénisterie en bois croisé, dur. Suivant désir, elle peut s'obtenir en quatre teintes naturelles : clair, acajou, palissandre et noyer. Hauteur 45, longueur 42, largeur 25 cm.

2. *HAESLER Louis, éditeur de l'Agenda apicole romand, Saint-Aubin, Neuchâtel.* — Petite étagère pour vitrine et comptoir, 2 rayons semi-circulaires, accolés à une paroi portant, en haut, comme en exergue, la marque « S. A. R. » avec l'abeille. Capacité : environ 6 kg. — Jolie pièce aussi, en bois croisé, verni jaune, filets et marque violets. — Cette étagère, dont le croquis a déjà paru dans l'agenda, a été adoptée par nos collègues neuchâtelois, eux aussi désireux d'organiser la vente au détail par les épiceries.

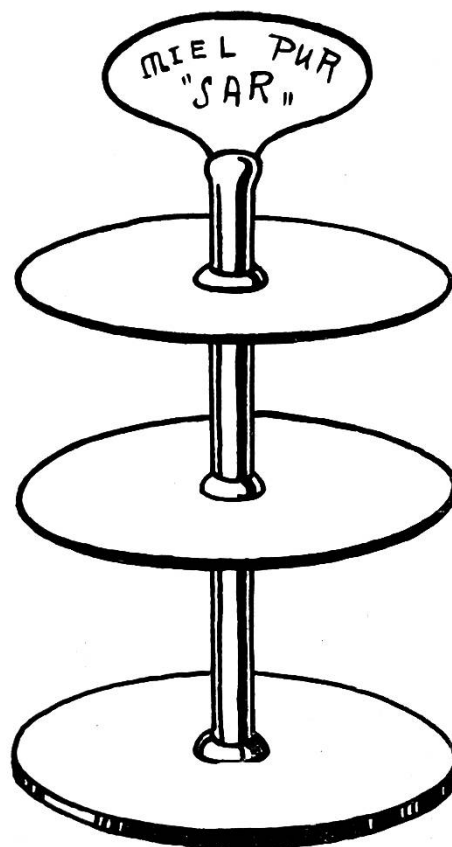
3. *JAQUIER Charles, apiculteur-constructeur, Bussigny.* — Étagère en gradins pour vitrine et comptoir, en bois croisé, teinte naturelle. Contenance : 10 à 12 kg. Solide et stable. La légende, bien visible, est apposée sur un ovale surmontant et prolongeant la paroi du fond. Derrière, sous les gradins, une pochette de même bois pour recevoir les feuilles d'emballage, brochures sur le miel, de même qu'un espace pour bocaux de réserve. M. Jaquier pourrait avantageusement supprimer les courbes de la bordure, adopter la ligne droite, moderne, même pour le frontispice où figure la légende. Chargée de bocaux, l'effet est excellent.

4. *Jaquier Ch.* — Étagère pour comptoir avant tout, à trois disques superposés et supportés par un mât. Tout en haut, une pièce de bois pour la légende. Étagère bon marché mais qui manque un peu de stabilité. Il faudrait agrandir le disque de base et le façonner pour pouvoir le charger aussi de bocaux. Le miel s'y trouve fort bien présenté.

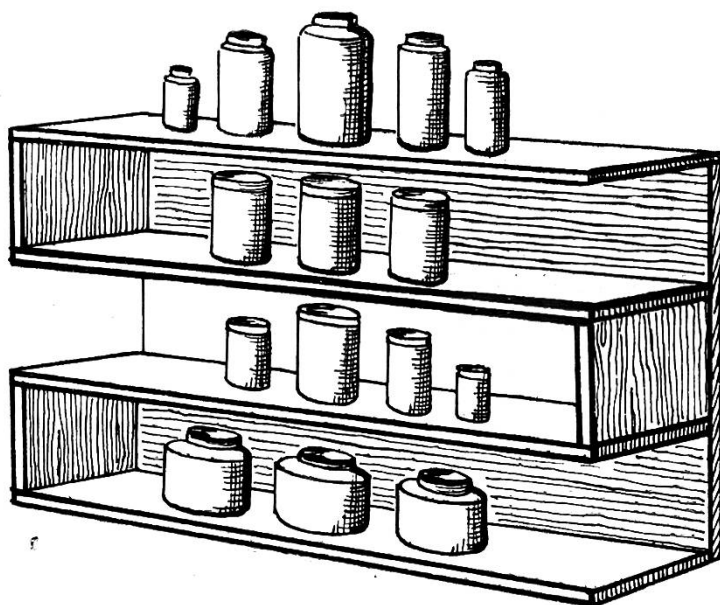
5. *KARRER Maurice, ébéniste, Sainte-Croix.* — M. Karrer, qui fabrique surtout des meubles fins pour gramophones et appareils de T. S. F., a construit un joli meuble de forme moderne. Il nous avait promis trois modèles, dont l'un, genre chalet, semblait, par le dessin, très intéressant. Malheureusement, il est resté dans les langes. Domage ! — La stabilité laisse quelque peu à désirer. Ce meuble, par contre, fera bon effet contre une paroi. Les rayons sont un peu



M. Ch. JAQUIER, Bussigny.
Etagère à gradins, pour comptoir et vitrine.
Prix : Fr. 10.-.



M. Ch. JAQUIER, Bussigny.
Etagère à disques, pour comptoir.
Prix: par p. isolée Fr. 5.-, en série Fr. 4.50.



M. Maurice KARRER, Ste-Croix.
Etagère pour comptoir et vitrine.
Prix : Fr. 8.—, par série Fr. 6.—.

larges. Si les bocaux sont placés dans le fond, la présentation n'est pas si bonne. Capacité maximum : 20 kg.

6. *SUTER Louis, tapissier-décorateur, Clarens, Basset.* — Grande étagère en gradins pour vitrine. Bois simple et croisé. Capacité : environ 30 kg. Une fois chargée de bocaux et placée à un bon endroit, elle fera grand effet, fera loucher les passants.

7. *SUTER L.* Petite étagère, en gradins, pour comptoir et vitrine. Capacité : 12 kg. La fabrication, le fini, laissent quelque peu à désirer. Bois simple et croisé. Ces deux dernières étagères sont teintées « au naturel ».

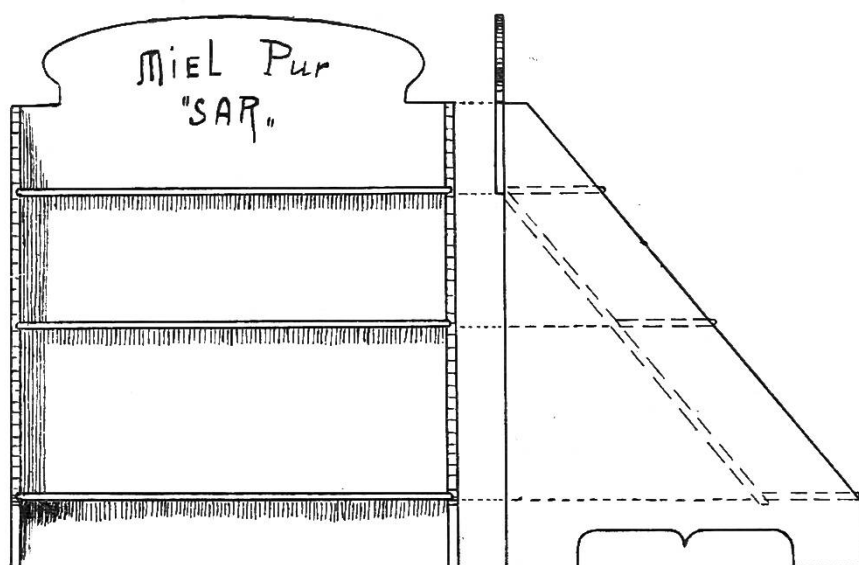
CLASSEMENT

Etagères	Jaquier gradins	Hæsler	Burdet	Suter vitrine	Karrer	Jaquier disques	Suter comptoir
Rubriques :				Notes :			
Bienfacture	10	10	10	8	10	8	6
Originalité	9	10	8	8	10	10	7
Présentation du miel	10	8	8	9	6	10	10
Stabilité	10	9	10	9	7	6	10
Esthétique	9	9	8	9	10	8	7
Total des notes	48	46	44	43	43	42	40
Classement	1	2	3	4	5	6	7
Prime Fr.	15.—	10.—	8.—	8.—	8.—	8.—	5.—

Montant total des primes attribuées à ce concours : Fr. 60.—.

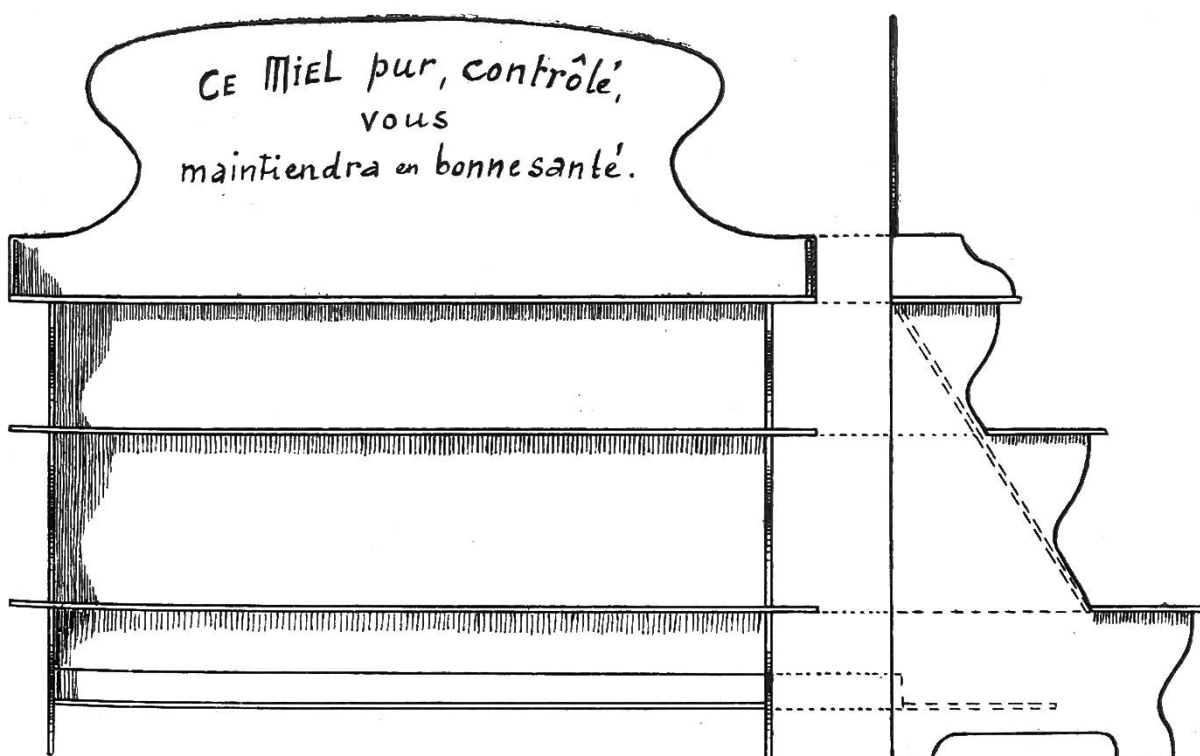
SOUSCRIPTION

Et maintenant, nous voudrions exposer ici le système de vente au détail par l'intermédiaire des épicerie, laiteries, magasins de comestibles, etc., *le système* que nous désirerions voir se généraliser justement par le moyen de ces petites étagères. *Le but* : créer un débit de miel dans chaque village et dans chaque agglomération importante de nos villes. L'apiculteur intéresse un négociant de ses amis au commerce du miel, lui fournit gratuitement l'étagère de son choix et la ravitaille en miel de manière aussi constante que possible. La mise en bocaux, la pose de l'étiquette, de la bande de garantie, etc., ont lieu chez l'apiculteur. L'étagère est *placée dans la vitrine de préférence*, sinon à un endroit en vue du magasin. L'apiculteur s'en-



M. Louis SUTER, Clarens.

Petite Etagère de comptoir, Prix : Fr. 7.50.



M. Louis SUTER, Clarens.

Grande Etagère pour vitrine. Prix Fr. 16.50.

tend avec son revendeur sur le prix de vente du miel et sur la marge laissée. Il encaisse son dû seulement lorsque le miel est vendu. De cette façon, le négociant n'a aucune perte ni manipulation, aucune mise de fonds, pour ainsi dire, ce qui l'engage à faire la part du producteur aussi grande que possible. Le miel des épiceries (contre lequel bien des gens conservent de tenaces préventions) sera bien le même que celui qu'on achète chez l'apiculteur. La vente du miel augmentera sensiblement, deviendra régulière et constante, elle suffira probablement à absorber toutes les récoltes de notre pays, si abondantes que l'on puisse les concevoir. Les apiculteurs, convaincus de l'écoulement certain de leur production, n'iront plus offrir à vil prix leur nectar précieux, ne seront plus en angoisse de débouchés aussi casuels que lointains. Les prix n'oscilleront plus autant. Ils se stabiliseront peu à peu à un juste niveau. Ces grandes oscillations ont toujours un fâcheux effet sur le client ou le consommateur. Elles le poussent à refuser l'offre et à espérer une occasion meilleure après laquelle il court. Le miel sera toujours sous les yeux des consommateurs. On atteindra un public plus étendu, inaccessible autrement.

Bref, nous engageons de façon pressante tous les apiculteurs qui en voient la possibilité, à s'intéresser à cette organisation, à en tenter du moins l'essai dans leur voisinage et à nous renseigner, par la suite, sur les résultats obtenus. Afin de grouper les commandes et faciliter l'acquisition des étagères au prix de série, le comité de la Fédération offre de s'employer comme intermédiaire. La mise en pratique de ce système n'entraîne pas de grandes dépenses pour l'apiculteur. Ces frais se résument en l'achat de l'étagère et d'une trentaine de bocaux du modèle de la Romande. S'adresser, pour ces bocaux, à M. Schumacher, s. v. p.

Encore une fois, nous adressons un pressant appel en faveur de cette organisation de la vente au détail par l'intermédiaire des épiceries. Nous y voyons et y attachons le salut de notre apiculture nationale. La panique et l'effondrement de 1929 ne doivent plus se renouveler.

Le rapporteur : *Ed. Fankhauser.*

1^{re} note : Le jury de ce concours était le même que celui des Ruches pastorales.

2^{me} note : Sans doute, on n'empêchera jamais les négociants déjà initiés à acheter en gros, par bidons, et à opérer eux-mêmes la mise en bocaux. Nous en connaissons qui pratiquent le commerce du miel avec une conscience des plus louable. Seulement, nous rendons les api-

culteurs attentifs à un fait : Le commerçant, afin d'écouler rapidement sa provision et d'activer le emploi de son argent, ne tient pas à vendre trop cher. La marge entre le prix d'achat et celui de vente, marge que l'on désire aussi large que possible, l'intéresse particulièrement. Or, le négociant est forcé de compter tous ses frais sans en excepter un seul. Il sait que, dans cette marge, il doit prendre (voir article de M. A. G., dans le numéro de décembre : *Vendre son miel*) : ses frais généraux, son bénéfice, l'intérêt de retard, l'escompte d'usage au comptant, sans compter le déchet inévitable. Voilà les raisons qui guident au négociant sa ligne de conduite et lui imposent, comme une nécessité absolue, de ne consentir au producteur que le prix strictement minimum et même au-dessous.

3^{me} note : Si jamais ce système vient à se généraliser autant qu'on le désire, le soussigné pourra, tranquille, aller dormir avec les vieilles lunes, complètement et définitivement refroidies.

Ed. F.

LA FOI QUI SAUVE

« Monsieur, m'écrivait-on l'an passé depuis Féchy, venez inspecter nos ruches qui meurent les unes après les autres. Il doit y avoir la maladie des abeilles dans notre village. » J'y allai le même jour et me proposais de faire la tournée avec le programme habituel lorsque l'auteur de la lettre me dit : « Ne vous donnez pas la peine de faire ce grand trajet, il ne reste plus que deux colonies vivantes dans un rucher et quatre dans l'autre. Et c'était vrai. Le silence attristant partout. Des rayons mangés par la fausse teigne !

Du premier coup je trouvais la cause de cet anéantissement. Manque de soins, de nourriture surtout ! Pas trace de loque, ni d'acariose.

A Féchy pendant nombre d'années la branche apiculture était confiée à un seul homme venant d'une commune voisine. Avec l'âge et les infirmités, ses visites se firent rares, pour cesser tout à fait. Un jeune homme de la localité reprit sa succession, mais comment mener de front le train de campagne, les vignes et le soin d'une dizaine de ruchers ? Petit à petit, l'abandon devint presque complet et les pauvres délaissées ne tardèrent pas à défunter.

« Asseyons-nous là ; dis-je à mon ami T..., je vais vous conter une histoire avant de repartir. »

Il y avait une fois un jeune membre de la Section Côte vaudoise dont vous n'avez jamais fait partie, qui se laissa nommer inspecteur de loque au début des inspections. Tout en faisant ses tournées dans une région particulièrement atteinte, il s'arrêtait au retour à ses ruchers qui ne tardèrent pas à être contaminés. En une série d'années, il dut sacrifier plus de 40 colonies. Notez qu'il lui fallait faire deux heures et demie de vélo à chaque visite du rucher le plus éloigné. A force de persévérance et de sacrifice, en 1923, la situation est rétablie. Pan, la même année le noséma le ramène à 5 colonies ? Il repart du pied gauche. Cinq ans plus tard, la victoire lui sourit de nouveau, quand se produisit la troisième catastrophe : l'acariose !

Si du moins M. Frow, le messie de l'apiculture, était venu plus tôt avec sa merveilleuse mixtion, hélas, en attendant c'était la mort, la mort, la mort !

Mais voilà, notre homme tout plein de sang de l'Emmenthal dans les veines, jeta le défi à cette kyrielle de plaies d'un nouveau genre. Il échangea le vélo contre une petite auto, acheta des essaims, remit le matériel à neuf et possède actuellement 33 colonies. Il se fait un jeu d'enfant d'arriver à 40 avant août 1932, à moins que la main des Parques blêmes... Suffit ! Mathusalem s'en est bien mis plus de 900 sur le dos ! Notre Bernois «enwelché» qui n'en a que 67 a donc encore de la marge !

— Respect au gaillard, me dit ce brave ami Aguet en versant dans mon verre les amours de la bouteille, oui, respect et, tenez, je veux aussi repartir du pied gauche.

— A la bonne heure, et je viendrai souvent vous voir pour vous encourager.

J'ai tout de même ajouté 6 francs à ma petite note annuelle pour inspection en 1931.

H. Berger.

P. S. — A la dernière séance de la Côte vaudoise en décembre, à Aubonne, poussé un tantinet par l'orgueil, j'allais déclarer que depuis 25 ans toutes les assemblées m'avaient vu fidèlement paraître, quand mon ami Gustave Jotterand de St-Livres annonça que 1932 était sa cinquantième année d'abonnement au *Bulletin d'apiculture*. Sauf erreur, il n'a jamais manqué de séance non plus. J'étais enfoncé dans les grandes largeurs et me suis tu prudemment. Ce qui me console toutefois, c'est que nous sommes nés le même jour en l'an

de grâce 65. Ce devait être une année où l'atmosphère était toute imprégnée des senteurs du miel et les abeilles continuellement en fête !

NOUVELLES DES SECTIONS

Section des Alpes.

L'assemblée d'hiver aura lieu le dimanche 14 février prochain, à 14 heures, à La Tour de Peilz, Buffet de la Gare.

Sujets de discussion : 1. Etagères de la Fédération ; 2. Vente du miel ; 3. Moyens pratiques de sélectionner et d'améliorer notre race d'abeilles ; 4. Le transvasement des colonies et ses effets sur l'essaimage ; 5. Apports sur le bureau (les annoncer à l'avance au président, s. v. p.) ; 6. Divers ; 7. Propositions individuelles.

Ces séances de libre discussion semblent, de plus en plus, du goût des sociétaires. Nous adressons un pressant appel à tous les apiculteurs de la région.

Le Comité.

FÉDÉRATION VAUDOISE D'APICULTURE

Convocation.

L'assemblée générale des délégués est convoquée pour le dimanche 6 mars 1932, à 14 heures, au Restaurant de la Cloche, Grand Pont, Lausanne.

Ordre du jour statutaire : 1. Appel ; 2. Procès-verbal ; 3. Rapport du président ; 4. Comptes ; 5. Rapport de la commission de vérification ; 6. Nomination d'un membre suppléant au Comité en remplacement de M. F. Maeder, décédé ; 7. Vœux des sections (les annoncer si possible d'avance) ; 8. Divers ; 9. Propositions individuelles.

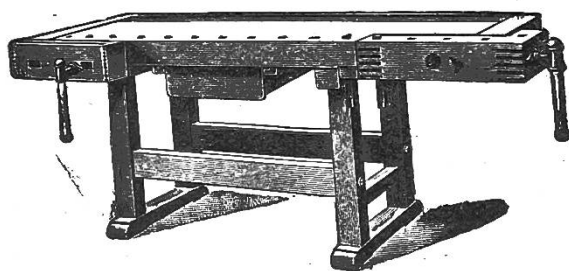
Le président : Ed. FANKHAUSER.

PETITE ANNONCE

HUILERIE ouverte au public tous les mardis et vendredis. Se recommande Alf. JOHNER, VILLAREPOS.

La publicité dans le

**Bulletin d'Apiculture
de la Suisse romande**
porte et rapporte beaucoup.



Avec greppes et valet, 3 grandeurs : 1 m. 30 à **60 fr.**
1 m. 70 à **80 fr.**
2 m. à **100 fr.**

**P. FALLET
DOMBRESSON**

(Neuchâtel)

Tél. 17

ÉTABLISSEMENT D'APICULTURE **CHARLES BIGLER**

MARTHERENGES s. MOUDON

TÉLÉPHONE 77

Ruches D. B. et D. T. complètes, assemblage à mi-bois, coussins-nourrisseurs avec grand bassin en tôle étamée, contenance 2 1/2 litres, etc., la ruche 37 fr. Cadres non-montés, premier choix, la pièce fr. 0.18, le cent 16 francs. Quelques bonnes colonies D. B., logées dans ruches neuves, 100 fr. pièce.
Essaims nus disponibles à l'essaimage :
1 kg. 18 fr. ; chaque 100 gr. en plus fr. 0.80.

Sucre de fruits

Liquide, nourriture d'abeille idéale. N'a pas besoin d'être cuit, est prêt à être utilisé. Notre produit est préféré par les abeilles.

PRIX : Type D. neutre à **42** ct. par kg.
minimum 200 kg. **41** » » »
2500 » **40** » » »

franco gare BERNE, FRIBOURG, MORGES, YVERDON
en estagnons prêtés de 35 kg. net, valeur 30 jours net.

Des conditions spéciales et très avantageuses sont accordées aux sections qui font des achats collectifs.

Chaque envoi de 500 kg. et de plus de ce type sera accompagné d'un bon pour l'analyse gratuite dans l'établissement de chimie agricole de Lausanne.

HOSTETTLER & C°

Rue Lorraine, 52

BERNE